



## Annulation de commande de cycles.....

-----  
Par Visiteur

J'ai passer une commande ,le 05/10 ,oralement à mon vendeur de cycles et aie payé dans intégralité le produit.  
au 09/10 il ne l'avait tjrs pas commandé toujours pas commandé .( en disant que c'etait tres urgent).  
Or une fois ce produit payé 220? , je me suis apercu qu'il etait beaucoup moins cher chez le conccurrents ( -50%) et disponible de suite.  
De ces faits et sans ecrits entre les 2 parties puis je demender le remboursement.ou comment negocier à l'amiable .

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

De ces faits et sans ecrits entre les 2 parties puis je demender le remboursement.ou comment negocier à l'amiable  
L'écrit n'est malheureusement pas obligatoire.  
De ce fait étant donné que vous étiez d'accord sur la chose et sur le prix vous ne pouvez dans l'immédiat résilier le contrat de vente.  
La seule possibilité serait de négocier avec le vendeur, moyennant le versement d'une partie du prix.

Cordialement